



Une revendication du SNUDI-FO en partie satisfaite : les vœux géographiques ne sont plus obligatoires à la 1^{ère} phase du mouvement

La CAPD a été réunie le vendredi 11 mars 2016 pour étudier la nouvelle circulaire du mouvement, la nouvelle circulaire du travail à temps partiel, les maintiens, sorties ou entrées dans le dispositif des postes adaptés.

Dans sa déclaration, le SNUDI FO a défendu le droit au mouvement en dénonçant l'existence des vœux géographiques, le profilage des postes, le blocage de postes et a demandé le retour aux déclarations d'intention de participer au mouvement et la publication des postes susceptibles d'être vacants.

Depuis 2008, le SNUDI FO demande et agit pour l'abandon des vœux géographiques. L'Inspecteur d'Académie a annoncé à cette CAPD, qu'il supprimait ce vœu obligatoire à la 1^{ère} phase pour « une harmonisation académique ».

Concernant les postes à profil de plus en plus nombreux (35 catégories de postes à profil l'an dernier et 40 catégories cette année), le SNUDI FO a dénoncé leur augmentation et leur formatage. D'ailleurs au GT ministériel du 11 février 2016, la diminution des postes à profil a été évoqué. L'Inspecteur d'Académie a répondu : « j'ai un contingent faible pour répondre à des exigences particulières et je n'ai pas été destinataire du CR ministériel à ce sujet ». Le SNUDI-FO ne partage en aucune façon cette analyse.

Concernant les enseignants du premier et second degré titulaires du CAPA-SH ou du 2A-SH, voulant postuler sur un poste ULIS, l'Inspecteur d'Académie a expliqué qu'il envisageait de proposer un barème commun au premier et au second degré.

Encore une volonté de fondre les enseignants de aux statuts différents dans une même catégorie.

Le SNUDI FO est intervenu pour demander que chaque personnel puisse bénéficier d'un temps partiel sans obligation de fournir un justificatif. L'Inspecteur d'Académie a rappelé qu'il y avait des priorités médicales, mais que toute demande était recevable, serait examinée et pourrait être potentiellement acceptée.

Pour la rentrée scolaire 2016/2017, le service du personnel de la DSDEN organisera lui-même les emplois du temps des personnels travaillant à temps partiel, en tenant compte des vœux des personnels et de priorités : handicap, avis médical, nombre d'enfants, situation particulière, mais aussi en fonction des nécessités du service.

Le SNUDI FO a aussi dénoncé le manque de postes adaptés pour répondre aux demandes et besoins des personnels.

Seul, le SNUDI FO a évoqué la mobilisation des jeunes et des salariés du 9 mars pour exiger le retrait de la loi El Khomry. Dans l'Education Nationale, comme dans les différents services publics pour les personnels et dans le privé pour les salariés, la situation est devenue intenable : postes en nombre insuffisant, gel du point d'indice, projet de loi de casse du code du travail, réforme des rythmes scolaires du collège, réforme territoriale.

Pour modifier le cours des choses : tous en grève le 31 mars !

Page suivante : le calendrier des opérations du mouvement, des demandes de travail à temps partiel...

Calendrier

1^{ère} phase du mouvement

- **Du vendredi 18 mars au mardi 05 avril 2016 à minuit** : Saisie des vœux pour la 1^{ère} phase du mouvement
- **Dans les jours qui suivent la saisie** : réception dans la boîte i-prof de votre confirmation de demande de mutation
- **vendredi 08 avril 2016** : date limite de la réception des courriers à l'IEN ou la DPE pour les postes de direction particuliers (voir circulaire du mouvement page 4), pour les postes à profil (voir circulaire page 6 et 7), pour les postes fléchés allemand (voir circulaire page 8)
- **jeudi 28 et vendredi 29 avril** : dates des commissions d'entretien des postes à profil
- **Jeudi 12 mai** : CAPD postes à profil – priorités particulières (médicales, sociales ...)
- **Jeudi 26 mai** : date prévue de la CAPD de la 1^{ère} phase du mouvement et résultats

2^{ème} phase du mouvement

- **Du mercredi 15 juin au lundi 20 juin 2016 à minuit** : Saisie des vœux pour la 1^{ère} phase du mouvement
- **vendredi 10 juin 2016** : date limite de réception des courriers de demande de délégation rectorale
- **Vendredi 1^{er} juillet** : date prévue de la CAPD de la 2^{ème} phase du mouvement et résultats

Temps partiels

- **Mercredi 30 mars** : date limite de demande initiale ou de renouvellement de travail à temps partiel
- **Mardi 7 juin** : CAPD « temps partiels » et résultats des demandes

Ineat-exeat

35 enseignants de la Somme sur les 74 qui avaient formulé une demande ont obtenu leur permutation pour un autre département lors de la base informatisée des permutations.

Pour les autres, les demandes d'exeat/ineat peuvent être formulées dès maintenant.

Le SNUDI-FO se tient à la disposition de chacune et chacun d'entre vous pour toute demande liée à ces opérations administratives.